



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 034/2025  
SÉANCE N° 2 DU 12 MAI 2025

### MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – FONDS DE TRANSITION DES ENTREPRISES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 6 mai 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort (à partir de 18 h 15), Anthony Roullier, Gwenaél Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 15), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 19 h 51), Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 19 h 49), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 21), Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 23), Georges Hoyaux, Ludvine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 45), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde (à partir de 18 h 15 et jusqu'à 19 h 51), Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 20 h 13), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 24) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 50).

#### Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Noémie Coquereau, Julien Brocaill, Pierre Besançon, Olivier Barré.

#### Étaient représentés

Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Camille Pétron a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Kamel Oghi a donné pouvoir à Patrice Morin, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Hervé Lhotellier (à partir de 19 h 24), Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeois.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 14 mai 2025.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MAI 2025

MESURE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE – FONDS DE TRANSITION DES ENTREPRISES

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant les compétences des collectivités territoriales en matière d'intervention économique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 23/2016 du conseil communautaire du 14 mars 2016 approuvant le régime d'aide à l'immobilier économique,

Vu la délibération n° 134/2022 du conseil communautaire du 28 novembre 2022 approuvant le régime d'aide Fonds Transition Énergétique (FTE),

Considérant le projet de création du Fonds de Transition des Entreprises (FTE) présenté,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La création du Fonds Transition des Entreprises, joint en annexe de la présente délibération, est approuvée. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault